

Université

de Strasbourg

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 14 mars 2023

Délibération  
n°19-2023  
Point 4.6

### Point 4.6 de l'ordre du jour

#### Bourses pour les semaines internationales Comenius

##### EXPOSE DES MOTIFS :

Les semaines internationales Comenius sont des programmes courts de formation organisés dans le cadre de l'Association Comenius (réseau d'INSPÉ/équivalents européen) dont l'Inspé est membre. Les étudiants ne sont pas en stage dans une école et de ce fait n'ont pas besoin d'une convention de stage.

Pour information, les programmes des semaines internationales Comenius proposées cette année universitaire sont ici : <https://www.comeniusassociation.org/international-weeks-for-students>

Par ailleurs, beaucoup de ces formations donnent lieu à l'attribution d'ECTS. La direction de l'INSPÉ a décidé que ces crédits ne peuvent pas remplacer des ECTS d'UE dans les différents parcours, mais qu'il serait possible de les faire figurer en tant qu'ECTS supplémentaires sur les documents officiels de la scolarité.

La démarche administrative que l'INSPÉ suit est la suivante : les étudiants font la demande auprès du service RI INSPE et l'INSPÉ transmet la demande au partenaire qui les inscrit. Tout est très cadré. Ce sont des partenaires de longue date, expérimentés et fiables. Après la formation les étudiants reçoivent une attestation de participation de l'institution partenaire qu'ils doivent soumettre aux services RI de l'INSPÉ avec leurs justificatifs de frais afin de prétendre à une subvention de la part de l'INSPÉ. La Commission RI se réunit (en juin en général) afin d'examiner toutes les demandes de subvention et de proposer un montant en fonction des frais, de la durée de la mobilité et de du budget. Les propositions de la commission sont examinées par le Conseil d'Institut pour approbation avant d'être mises en paiement.

Voici le récapitulatif des versements aux étudiants ayant participé à une semaine internationale Comenius :

**2021/22** : Semaine internationale Comenius Norvège Stavanger : Maria Anetzberger, Rumeysa ERGUL

**2020/21** : Pas de semaine internationale Comenius physique (quelques participations en ligne, pas de frais)

**2019/20** : Pas de semaine internationale Comenius (annulation des semaines à cause de la situation sanitaire)

**2018/19** : Semaine internationale Comenius Hongrie/Vâc : Marie Curto

**2017/18** : Semaine internationale Comenius Autriche Vienne : Sylvia Ostrowski, Manon Zinck

Semaine internationale Comenius Belgique Liège : Lisa Traber, Clémence Lemoigne

Semaine internationale Comenius Belgique Mechelen : Céline Heiser

**2016/ 2017** : Semaine internationale Comenius Norvège Stavanger : Marie Gehin, Hélène Piquet

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les bourses pour les semaines internationales Comenius.

**Résultat du vote :**

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 37 |
| Nombre de votants             | 35 |
| Nombre de voix pour           | 32 |
| Nombre de voix contre         | 0  |
| Nombre d'abstentions          | 2  |
| Ne participe pas au vote      | 1  |

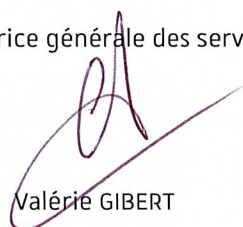
**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 28 mars 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

## Extrait du procès-verbal du Conseil d'Institut de l'INSPÉ du 13 juin 2022 :

### 7. Relations internationales

7.1. Bourse Pays Germanophones- Convention pluripartite 2021-2022

7.2 Stage professionnel à l'étranger - Subvention INSPÉ 2021-2022

Philippe Clermont soumet à approbation le versement de bourses pour les mobilités (subventions accordées dans le cadre de la convention quadripartite en faveur des enseignements bilingues).

Andrea Young précise que 17 étudiants sont concernés pour des stages professionnels en pays germanophones et 5 autres étudiants dans d'autres pays (Norvège, Belgique, Espagne et Italie).

Pascal Marquet relaye une question de Pascale Gossin qui n'a pas pu être présente ce jour. Elle souhaite savoir pourquoi les montants des bourses sont différents.

Andrea Young répond que cela dépend de la destination et des frais que cela engendre.

Emmanuelle Pernoux souhaite savoir s'il est demandé une restitution aux étudiants à l'issue de leur stage.

Andrea Young répond par l'affirmative, ils peuvent choisir entre un écrit ou une capsule vidéo.

Daniel Payot demande si le nombre d'étudiants partants correspond aux attentes de l'INSPÉ ou non.

Andrea Young répond que les chiffres remontent, mais que l'on n'a pas atteint le niveau d'avant « COVID ».

**Les bourses sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Etudiants inscrits en Master MEEF «Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation »

**2021/2022 : STAGE PROFESSIONNEL A L'ETRANGER Subvention INSPÉ**

|       | Prénom    | Nom         | VET                        | Dates de stage (jours) | Destination       | Subvention INSPÉ  |
|-------|-----------|-------------|----------------------------|------------------------|-------------------|-------------------|
| 1     | María     | Anetzberger | L3 Sciences de l'éducation | 28/03/ au 01/04        | Stavanger/Norvège | 450,00 €          |
| 2     | Rumeysa   | Ergul       | L3 Sciences de l'éducation | 28/03 au 01/04         | Stavanger/Norvège | 450,00 €          |
| 3     | Camille   | Hebding     | M1 MEEF 1er degré 68       | 15/11 au 3/12          | Tournaï/Belgique  | 400,00 €          |
| 4     | Valentine | Klein       | M1 MEEF 1er degré 67       | 15/11 au 3/12          | Rome/Italie       | 1 100,00 €        |
| 5     | Tuc-Lan   | Tran        | M1 MEEF 1er degré 67       | 15/11 au 3/12          | Barcelone/Espagne | 1 100,00 €        |
| TOTAL |           |             |                            |                        |                   | <b>3 500,00 €</b> |

Arrêté le présent état à la somme de : **Trois mille cinq cents euros**

Fait à Strasbourg le 14 juin 2022

Directeur de l'INSPÉ de l'Académie de Strasbourg  
Philippe CLERMONT